

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 18 février 2020 avait lieu une réunion extraordinaire du conseil municipal tenue à 18h30 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Jules Bernier et Charline Devin.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, à tous les membres du conseil le 14 février 2020, soit plus de deux jours avant sa tenue.

20.02.34 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, sans possibilité d'y inscrire de nouveaux items.

**20.02.35 RÉSOLUTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball de la municipalité a besoin d'une réfection importante;

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la Municipalité ont demandé plusieurs modifications et réparations au terrain de baseball afin de le rendre plus sécuritaire pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la demande des citoyens est forte pour les sports de balle, autant pour les jeunes que pour les adultes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la *Charte régionale des saines habitudes de vie* et que d'offrir des infrastructures sportives adéquate et sécuritaire est directement en lien avec les objectifs de la Charte;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard,
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la présentation du projet de *Réfection du terrain de balles* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désigne monsieur Tim St-Pierre, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

20.02.36 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité était à la recherche d'un nouveau responsable des travaux publics à la suite du départ à la retraite de M. Denis Lambert;

ATTENDU QU'à la suite de la publication d'une offre d'emploi, des candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection et que ledit comité a fait une recommandation d'embauche au conseil municipal;

ATTENDU QUE le contrat à être signé entre la Municipalité et le candidat sélectionné a été présenté aux membres du conseil;

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'embaucher monsieur Daniel Simard comme responsable des travaux publics et que sa date d'entrée en fonction est le 16 mars 2020.

D'autoriser le directeur général à signer son contrat de travail.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18h40, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier